

Lucerne, le 2 mars 2026

Mémento concernant l'autorisation de l'insert dioptrique «Gehmann» pour les armes d'ordonnance F300.

Les inserts Gehmann d'iris pour dioptries seront également autorisés pour les armes d'ordonnance à partir du 1er janvier 2026.

Le texte suivant figure dans le catalogue des moyens auxiliaires de 2025:

1.6 Filtres colorés et niveau à bulle

Autorisation

Les filtres colorés et le niveau sont autorisés pour le tunnel du guidon du mousqueton, du fusil et du F ass 57 ainsi que pour le guidon ennulaire du F ass 90.

01.01.2022

Sont autorisés les dioptries usuels, résistants au tir, avec diaphragmes à iris avec ou sans filtre de couleur, filtre polarisant et compensation dioptrique sans grossissement, qui sont autorisés selon l'ISSF. Les dioptries et les accessoires permettant d'agrandir l'image de la cible ne sont pas autorisés.

01.01.2025

Les produits suivants de grossissement **00x** sont proposés:



Iris réglable



Iris et filtre coloré



Iris et filtre combiné

ATTENTION! «Une seule correction est autorisée»

On ne peut utiliser avec l'iris Gehmann aucun ou aucune

Lunette



Lentille



Monocle



simultanément.